



Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France

## Politique des langues et apprentissage de l'allemand Contribution de l'ADEAF

*L'ADEAF s'engage pour la promotion de la langue allemande, de son enseignement et de son apprentissage, dans une perspective de pluralisme linguistique.*

Nos positions et propositions s'inscrivent dans le cadre suivant :

### **- Traité franco-allemand du 22 janvier 1963**

#### *Éducation et Jeunesse*

*En matière d'éducation et de jeunesse, les propositions contenues dans les mémorandums français et allemand des 19 septembre et 8 novembre 1962 seront mises à l'étude selon les procédures indiquées plus haut :*

*1. Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants :*

*a) Enseignement des langues : Les deux gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande.*

### **- Plan de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne (Sarrebuck, 12.11.2004 )**

*(...) nous décidons, pour atteindre les objectifs ci-dessus, d'œuvrer de façon à privilégier la langue du partenaire dans les systèmes éducatifs en France et en Allemagne par des*

#### **Mesures structurelles communes**

*2. Offrir à tous les élèves des deux pays durant leur scolarité un apprentissage de la langue du partenaire et des possibilités d'échanges qui leur donnent tous les atouts nécessaires pour se former et trouver un emploi dans le pays partenaire*

#### **Mesures structurelles spécifiques en France**

*1. Maintenir l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies.*

*2. Augmenter de 20% en 5 ans les effectifs d'élèves apprenant l'allemand à l'école primaire.*

*3. Assurer la continuité de l'enseignement de l'allemand dans le second degré partout où il est assuré dans le premier degré.*

*4. Augmenter le nombre de classes bi-langues anglais / allemand en 6e de 50% en 5 ans.*

*6. Augmenter le nombre de classes européennes en allemand de 20% en 5 ans.*

### **- Agenda franco-allemand 2020 :12ème Conseil des ministres franco-allemand (Paris, 4.02.2010)**

*3. Croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur :*

*L'éducation, la recherche et l'innovation sont décisifs pour l'avenir de nos sociétés et pour garantir notre prospérité future. Nous voulons y travailler ensemble. A cette fin, le CMFA fixe les objectifs suivants :*

- D'ici 2020, nous voulons que, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, un Français sur deux ou un Allemand sur deux ait visité au moins une fois l'autre pays ; à cette fin, nous appelons les établissements secondaires, en lien avec l'OFAJ, à intensifier leurs efforts ;*

- l'apprentissage de la langue du partenaire doit être encouragé et soutenu et le rapprochement des systèmes éducatifs poursuivi (manuels scolaires, programmes, certification, échanges d'enseignants et de cadres).*

### **- Article L 121-3 (loi n°2013-660 du 22 juillet 2013) du code de l'éducation**

*l. - La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.*

Dans ce contexte, il convient d'avoir une action volontariste en faveur de l'offre d'allemand, de définir nationalement des parcours scolaires ouverts à tous, associant l'allemand à l'anglais.

## L'ADEAF demande :

- une politique nationale des langues vivantes assumée et pérenne, et attentive à ce que l'apprentissage de l'allemand soit possible pour tous les élèves.
- une sensibilisation à la diversité linguistique et un éveil à diverses langues - dont l'allemand - dès la maternelle dans une perspective d'éducation plurilingue pour favoriser et faciliter les apprentissages ultérieurs.
- une offre d'allemand dans le primaire dans le respect de l'agenda 2020.
- **des horaires d'enseignement d'au moins 3 heures hebdomadaires**, indispensables à un apprentissage efficace.
- des moyens horaires fléchés dans les dotations horaires des collèges et lycées pour toutes les langues vivantes et notamment des dispositifs spécifiques pour garantir la diversité linguistique et pour éviter que l'allemand (ou d'autres langues) ne servent de variables d'ajustement et ne soient mis en concurrence avec des enseignements facultatifs.
- **le développement et la généralisation de bilangues allemand-anglais, ouvertes à tous, à parité horaire**, dans le cadre d'une politique nationale relayée sur le plan académique et local (le dispositif bilangue ne doit pas dépendre du seul bon vouloir des recteurs et des chefs d'établissement), soutien spécifique légitimé par les accords bilatéraux et le développement d'une pédagogie tirant profit de l'enseignement en parallèle de l'allemand et de l'anglais. Ces sections ont vocation à être proposées partout, sans exigence d'un apprentissage préalable en primaire, contribuant ainsi à la mixité sociale.
- le développement des options langues et cultures européennes au collège (avec deux heures hebdomadaires de renforcement linguistique et un enseignement en LV d'une discipline non linguistique) proposant à tous des parcours identifiés d'ouverture sur l'Europe.
- la valorisation des expériences de mobilité des élèves à l'étranger (échanges, séjours, stages ...)
- la valorisation de la certification en langue vivante étrangère.
- deux langues obligatoires dans toutes les classes post-bac (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et BTS) .
- la prise en compte de la maîtrise de deux langues étrangères dans tous les concours d'entrée aux grandes écoles ainsi que dans les concours de la Fonction publique

## ANNEXES

### I. Les parcours d'apprentissage de l'allemand et l'anglais au collège :

Parcours d'apprentissage	débuté en primaire (en CP selon les textes, 1 h 30 par semaine)	poursuivi ou débuté	poursuivi ou débuté
		en 6 <sup>e</sup>	en 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>
Allemand LV1 Anglais LV2	<i>allemand ou anglais</i>	Allemand : 4 h/semaine anglais: Ø	Allemand 3 h/semaine anglais: 2,5 h/semaine
Allemand LV2 Anglais LV1	<i>allemand ou anglais</i>	Anglais: 4 h/semaine allemand: Ø	Allemand: 2,5 h/semaine anglais: 3 h/semaine
Sections bilangues	<i>(Expérimentations en cycle 3 selon des modalités très diverses )</i>	allemand et anglais (6 h pour les deux langues*)	allemand 3 h ou 2,5 h/semaine anglais: 2,5 h ou 3 h/semaine
Option langues et cultures européennes			allemand ou anglais jusqu'à 2 h/semaine

\* Dans les sections bilangues de 6e, l'horaire global pour les deux langues est de 6 heures. La répartition n'est pas fixée nationalement et varie en fonction du choix des académies et des établissements. L'horaire LV1 mais plus souvent LV2 s'applique à partir de la 5e.

L'allemand n'est pas proposé dans tous les collèges. La répartition des bilangues est très inégale sur l'ensemble du territoire.

L'allemand peut être choisi en LV3 au lycée où s'ajoutent aux options des séries du bac des cursus spécifiques: sections AbiBac, sections internationales ou bien encore lycées franco-allemands.

Par ailleurs, dans les classes post-bac, 2 langues ne sont pas obligatoires dans toutes les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) et les BTS.

Les élèves apprenant l'allemand peuvent bénéficier tout au long de leur scolarité de programmes de mobilité soutenus par l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse).

## II. Données chiffrées

### ➤ Elèves 1° degré

A la rentrée 2016, 9,4% des élèves scolarisés dans le secteur public apprennent l'allemand à l'école primaire (avec Strasbourg et Nancy-Metz qui totalisent 85% des élèves apprenant l'allemand)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
18,6%	16,4%	15,1%	11,5%	13,1%	10,6%	11,3%	10,8%	9,1%	8,6%	7,6%	6,2%	6%	6%	6,2%	<b>9,4 %</b>

Proportion des élèves apprenant l'allemand dans le secteur public. (source DEPP)

### ➤ Elèves 2° degré

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>allemand</b>	<b>22,9</b>	<b>18,5</b>	<b>15,5</b>	<b>15,2</b>	<b>15,3</b>	<b>15,4</b>	<b>15,5</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>	<b>15,4</b>	<b>15,3</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>	<b>15,7</b>
anglais	93	95,3	97,2	97,4	97,6	97,8	98	98,3	98,5	98,5	98,2	98,8	98,9	<b>99,2</b>
espagnol	<b>28,9</b>	<b>34,2</b>	<b>39,6</b>	<b>39,7</b>	<b>39,5</b>	<b>39,4</b>	<b>41,1</b>	<b>42,9</b>	<b>44,3</b>	<b>45,5</b>	<b>46,1</b>	<b>47,2</b>	<b>47,7</b>	<b>57</b>

Proportion d'élèves dans l'ensemble du 2° degré (public et privé) (source DEPP)

La baisse a été stoppée et les effectifs stabilisés grâce aux classes bilangues (enseignement de deux langues dès la classe de 6°)

Le nombre de sections bilangues allemand-anglais en 6<sup>ème</sup> est passé de 542 en 2002 à 3406 en 2015.

Dans sa carte des langues de la rentrée 2016, le MEN avait prévu 2303 bilangues allemand-anglais (prévisions ADEAF : 2166), soit la fermeture d'un tiers des bilangues, conséquence de la mise en œuvre de la réforme du collège et de l'obligation de continuité avec le primaire pour le maintien des bilangues en 6<sup>ème</sup>.

A la rentrée 2015, 98402 élèves apprenaient l'allemand en 6<sup>e</sup> (dont 90% en bilangue).

**A la rentrée 2016, ils ne sont plus que 73074 soit une diminution de 26 %.**

#### Rentrée 2016 (source DEPP)

<b>Collège</b>	<b>allemand</b>	anglais	<b>espagnol</b>	<b>italien</b>
sixième (LV1 et bilangues)	<b>12,2 %</b>	98,6 %	3,8 %	0,8 %
cinquième LV1+LV2	<b>19,4 %</b>	99,9 %	73,2%	5,7 %
quatrième LV1+LV2	<b>18,1 %</b>	99,9 %	<b>75%</b>	5,5%
Troisième LV1+LV2	<b>17,8 %</b>	99,9 %	75,3 %	5,4 %
<b>Total premier cycle LV1+LV2</b>	<b>15,0 %</b>	99%	40,5 %	3,2 %

<b>Lycée</b>	<b>allemand</b>	anglais	<b>espagnol</b>	<b>italien</b>
général et technologique	<b>20,8 %</b>	99,9 %	73,4%	7,8 %
professionnel	<b>4,4%</b>	96,3 %	30,3%	1,7 %

<b>Ensemble (collège et lycées)</b>	<b>15,7 %</b>	99,2%	<b>57%</b>	4,9 %
-------------------------------------	---------------	-------	------------	-------

A la rentrée 2015, 15,2% des élèves apprenaient l'allemand (au titre de la première, deuxième ou troisième langue)

A la rentrée 2016, 15,7 % des élèves apprennent l'allemand. Mais une classe d'âge supplémentaire est concernée (début de l'apprentissage de la LV2 avancé en 5ème).

**A partir de la classe de cinquième, pour une classe d'âge au collège, l'espagnol est appris par près de 75% des élèves, l'allemand par 18 %.**

### III. L'image de l'allemand

Pour que l'apprentissage de l'allemand se développe, il faut, en plus d'une indispensable politique volontariste, améliorer l'image de l'allemand, une langue qui doit être perçue comme accessible à tous.

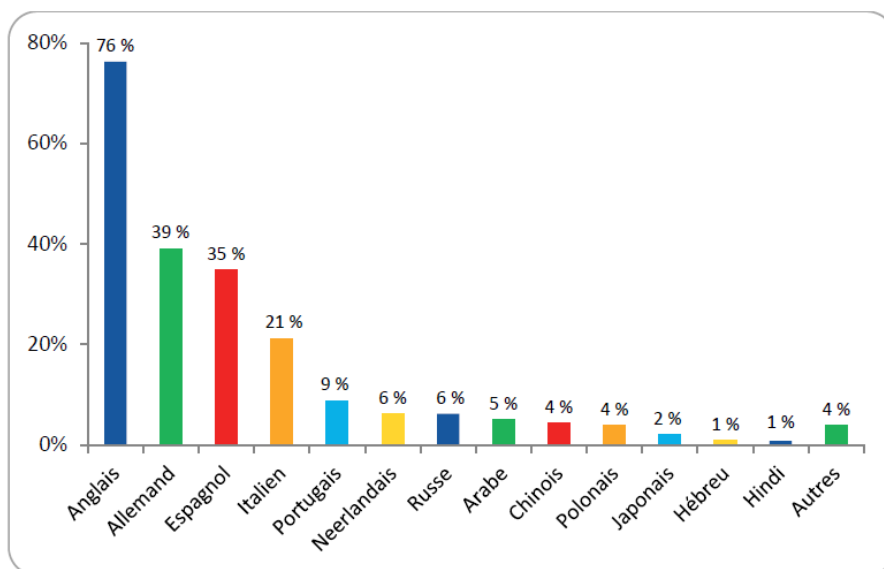
#### Les arguments rationnels

- nombreuses opportunités d'échanges y compris en formation professionnelle,
- réalisme économique (principal partenaire),
- opportunités professionnelles (2<sup>ème</sup> langue la plus demandée sur le marché du travail),

ne suffisent pas.

**Il faut associer au choix rationnel d'une langue qui a de nombreux atouts le choix du cœur, d'une langue de l'amitié, d'une langue de culture ouverte sur le monde.**

#### IV. Les langues les plus utilisées au sein des entreprises



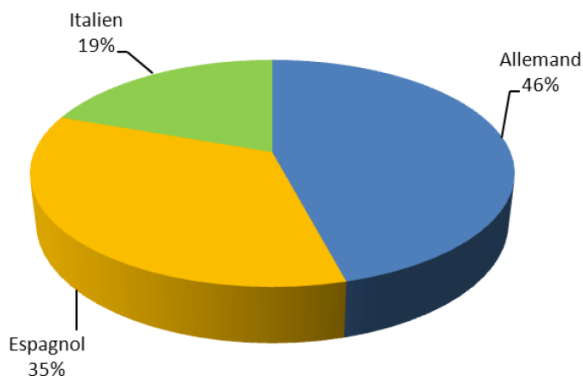
Lecture : 39 % des entreprises répondantes citent l'allemand comme langue utilisée.  
 Source : enquête DGESCO-CCI France, 2014, analyse Céreq-IREDU.

#### V. Les langues autres que l'anglais les plus demandées pour l'emploi en France

1. Nombre d'offres d'emploi collectées dans lesquelles sont demandées des connaissances en langues étrangères autres que l'anglais

langues demandées	nombre d'offres d'emploi	pourcentage du total
Allemand	8.142	46 %
Espagnol	6.133	35 %
Italien	3.465	19 %
<b>Total</b>	<b>17.740</b>	<b>100 %</b>

2. Répartition des 3 langues les plus demandées autres que l'anglais



Recherche effectuée du 1er janvier au 31 décembre 2016 limitée aux 3 langues les plus demandées autres de l'anglais sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)